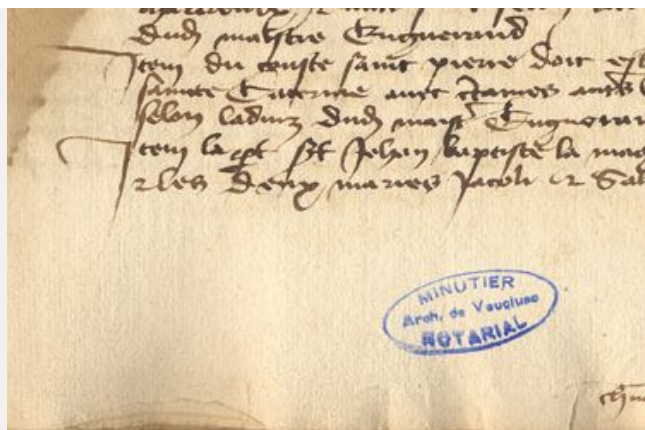
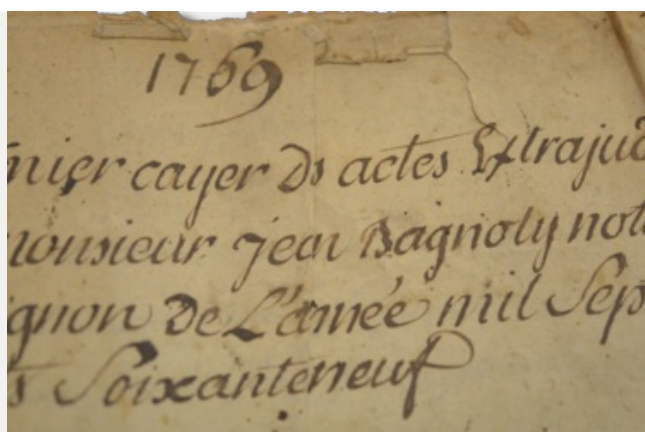


Vous êtes notaire

Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels participent des archives publiques. Leur délai de communicabilité est fixé à 75 ans.



Archives publiques



Archives privées



Le versement des minutes et répertoires



Les missions des archives départementales en matière d'archives notariales



Sinistre : les bons réflexes



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON